

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 29 mars 2018

Présents : Annie BOULAIN, Danièle CASTÉRA, Danielle DEGOS, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Christelle POUYANNÉ, Pierre VENDRIOS

Excusés : Alain CHASSEUR, Thierry GUILLOT, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT,

Pouvoirs : Alain CHASSEUR à Eric LABASTE, Thierry GUILLOT à Roger LARRODÉ, Josette PREUILHO à Christelle POUYANNÉ, Sophie ROBERT à Nathalie MARIMPOUY

Secrétaire de séance : Danielle DEGOS

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Renouvellement temps partiels et création d'un emploi temporaire

Approuvé à l'unanimité.

1- Approbation compte rendu du 17 janvier 2018

Approuvé à l'unanimité

2- Vote du compte administratif 2017

Monsieur le Maire propose la présidence à Madame Annie BOULAIN, et quitte la salle. Madame Annie BOULAIN présente le compte administratif 2017, qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévu :	585 158. 00
	Réalisé :	166 189. 96
	Reste à réaliser	377 010. 00

Recettes	prévu :	585 158. 00
	Réalisé :	236 054. 42
	Reste à réaliser	337 908. 00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévu :	840 555. 00
	Réalisé :	752 813. 65

Recettes	prévus :	840 555. 00
	Réalisé :	883 220. 15

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	excédent	+ 69 864. 46
Fonctionnement	excédent	+ 130 406. 50
Résultat global	excédent	+ 200 270. 96

3- Approbation du compte de gestion 2017

Les comptes de la commune sont conformes au compte de gestion 2017 proposé par le receveur municipal. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

4- Affectation des résultats 2017

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	67 491. 42
Un excédent reporté de	62 915. 08
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	130 406. 50

Un excédent d'investissement de	69 864. 46
Un déficit des restes à réaliser de	39 102. 00
Soit un excédent de financement de	30 762. 46

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	130 406. 50
Affectation complémentaire en réserve (1068)	96 000. 00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	34 406. 50
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	69 864. 46

5- Vote des taux d'imposition 2018

VU l'état 1259 portant notification des taux d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices,

CONSIDERANT les taux d'imposition de l'année 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux de l'année 2017, à savoir :

Taxe d'Habitation : 13.13 %

Taxe foncière bâti : 17.89 %

Taxe foncière non bâtie : 51.27 %

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents correspondants.

6- Vote du Budget Primitif 2018

Après avoir délibéré sur les différents comptes du Budget Primitif de la commune 2018, les chiffres suivants sont arrêtés est adoptés à l'unanimité.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 587 286. 00 (dont 377 010. 00 de RAR)

Recettes : 587 286. 00 (dont 337 908. 00 de RAR)

Principaux projets 2018 :

- Rénovation de l'intérieur de l'église et accessibilité
- Rénovation complète de la bibliothèque municipale (locaux et rayonnages)
- Reconditionnement d'un tracteur des services techniques.
- Acquisition par la Commune de l'ensemble des locaux des services techniques.
- Sécurisation des écoles avec l'installation d'un visiophone et d'un système d'ouverture à distance des accès.
- Acquisition de tableaux numériques pour deux classes élémentaires.
- Remplacement d'une chaudière (chauffage).
- Toiture restaurant scolaire : remplacement bandeaux.

- Isolation combles boulangerie.
- Remplacement luminaires par des leds salles de classe et secrétariat de la Mairie

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 834 807. 00

Recettes : 834 807. 00

En fonctionnement le montant des subventions accordées aux associations s'élève à 15 700 €.

7- Création de poste suite à avancement de grade

CONSIDERANT le tableau d'avancement de grade 2018 pour la catégorie C proposé par le Centre de Gestion des Landes,

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2010 fixant le taux d'avancement de grade pour les agents de catégorie C à 100%,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer les postes suivants à compter du 01/05/2018 :

- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (33.55 h hebdomadaires)
- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

- **De créer** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (33.55 h hebdomadaires) à compter du 01/05/2018.
- **De supprimer** du tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (33.55 h hebdomadaires) à compter du 01/05/2018.
- **De créer** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/05/2018.
- **De supprimer** du tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/05/2018.

CHARGE Monsieur le Maire de l'accomplissement des démarches administratives liées à ces créations de poste.

DIT que les crédits nécessaires au paiement des salaires et charges seront inscrits au budget communal.

8- Tarifs locations de salles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tarif appliqué aux associations pour l'utilisation du chauffage au Mur à Gauche est de 60 €/journée de location. Compte tenu du coût important que représente la consommation d'électricité, il est proposé de faire réaliser une étude du système d'éclairage et de chauffage du Mur à Gauche.

9- Peyrehorade Sports Football : demande de subvention

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier qu'il a reçu de l'association «Peyrehorade Sports FOOTBALL » de Peyrehorade sollicitant une subvention.

Monsieur le Maire rappelle que les clubs uniques sur le territoire du Pays d'Orthe ayant une école de sport bénéficient d'une subvention de la Communauté de Communes.

Après discussion, le conseil municipal, décide le report d'une décision le temps d'obtenir des renseignements de la Communauté de Communes.

10- Remplacement défibrillateur façade Mairie

Considérant la délibération en date du 30 novembre 2017 concernant l'adhésion de la commune au Schéma Départemental Défibrillateurs proposé par le CDG 40 pour la mise à disposition d'un pack défibrillateur extérieur placé à l'école et la maintenance du défibrillateur placé à la Mairie,

Considérant que le défibrillateur placé à l'extérieur de la mairie est hors service,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de remplacer le pack extérieur (défibrillateur + boîtier).

Pour notre commune, le coût annuel serait de 900 € correspondant à la mise à disposition de 2 packs extérieurs (école et mairie).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de Gestion des Landes pour la mise à disposition de 2 packs extérieurs.

11- Avenant convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG 40

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère au service Médecine préventive du Centre de Gestion des Landes. Il présente l'avenant concernant l'année 2018 qui arrête le montant de la participation demandée à la commune à 77.20 € par agent.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes pour l'année 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que les fonds nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget 2018 au compte 6475.

12- Participation communale extension réseau de distribution publique électricité chemin Menautat

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le devis établi par le SYDEC concernant l'extension du réseau public de distribution électrique pour l'alimentation du terrain de Monsieur DUBOUÉ Julien situé chemin Menautat.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 7774 € TTC et le montant de la participation communale à 2449 €.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition du SYDEC.

ENGAGE la commune à rembourser la participation communale au SYDEC pour un montant de 2449 € sur emprunt.

13- Jumelage

Monsieur le Maire expose les raisons qui conduisent à envisager un jumelage avec la Commune de Champagnac dans le Département du Cantal.

C'est au cours de plusieurs rencontres organisées entre les écoles, les responsables d'associations, les élus et la population des deux communes que la volonté de constituer un jumelage s'est précisée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal de Champagnac, par délibération du 23 février 2018, a décidé de la mise en place d'un jumelage avec la Commune de Saint Lon Les Mines,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de la mise en place d'un jumelage avec la Commune de Champagnac (Cantal)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte de jumelage
- Désigne **Roger Larrodé, Annie Boulain et Patrice Laulom** pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du « Comité de jumelage ».

Monsieur le Maire rappelle qu'un voyage à Champagnac est organisé en bus le weekend du 24 juin avec signature de la charte de jumelage le dimanche 25 juin.

Tous les adhérents à l'association sont invités à y participer. Coût par personne : 25 €

14- Renouvellement temps partiels et création d'un emploi temporaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de renouvellement de temps partiels d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe travaillant à la cantine et d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Il convient de créer un emploi temporaire d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 19h15 mm par semaine, pour assurer le remplacement de l'agent travaillant à la cantine, à compter du 01/05/2018 pour une durée de six mois.

15- Questions et informations diverses

➤ Organisation du temps scolaire rentrée 2018

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande des enseignants de modifier les horaires de l'école afin de réduire la pause méridienne qu'ils considèrent trop longue (2h30).

Christelle Pouyanné rend compte des différents échanges avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves concernant une nouvelle organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2018 qui s'établirait comme suit :

Elémentaire :

Lundi : 8h30-12h / 13h30 - 15h20

Mardi : 8h30-12h/ 13h30 - 15h20

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 8h30-12h / 13h30-15h20

Vendredi : 8h30-12h / 13h30 -15h

Maternelle:

Lundi : 8h30-11h30 / 13h15 - 15h20

Mardi : 8h30-11h30 / 13h15 - 15h20

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 8h30-11h30 / 13h15-15h20

Vendredi : 8h30-11h30 / 13h15 -15h

Les TAP n'auraient plus lieu durant la pause méridienne et seraient déplacés à 15h45.

Après discussion,

Considérant l'avis favorable émis par le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves,

Considérant que cette nouvelle organisation n'entraînera pas de modification du temps de travail des agents,

le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette nouvelle organisation du temps scolaire qui sera mise en œuvre à compter de la rentrée 2018.

➤ Sinistre bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle les actes de vandalisme causés sur les bâtiments communaux le 20 février dernier. Le montant des devis de remise en état s'élève à 5185.51 €. Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de GAN ASSURANCES.

➤ Candélabre accidenté devant le restaurant

Le candélabre situé devant le restaurant a été percuté par un camion.

Devis de remplacement : 2648 € TTC.

Participation du SYDEC : 1986 € TTC

Reste à charge pour la Commune : 662 € TTC

➤ Office de Tourisme du Pays d'Orthe et Arrigans

Monsieur le Maire rend compte de l'entretien avec Marion Descors Directrice Adjoint de l'Office de Tourisme venue présenter le projet de mise en place de points infos tourisme à l'échelle du territoire.

Concept : déployer l'information sur le territoire, fournir une information accessible sans besoin d'une présence physique, fournir un service complémentaire aux partenaires sociaux.

Dispositif envisagé : un mobilier combiné (présentoirs+tablette numérique). Budget approximatif par site : 500 €.

Un calendrier prévisionnel est proposé sur les 3 années à venir :

2018 : déploiement dans 4 mairies « pilotes » (Habas, Pouillon, Hastinges, St Ion)

Annie BOULAIN

Danièle CASTERA

Alain CHASSEUR

Danielle DEGOS

Excusé

Thierry GUILLOT

Eric LABASTE

Jean-Pierre LAUDINET

Patrice LAULOM

Excusé

Roger LARRODÉ

Nathalie MARIMPOUY

Thomas PEYRES

Christelle POUYANNÉ

Josette PREUILHO

Sophie ROBERT

Pierre VENDRIOS

Excusée

excusée